

Nom du média :

Titre :

Nom :

Tél. portable :

Mail :

Fonction :

Désignation :

1. Presse Nationale / Régionale	5. Site internet d'information
2. Presse spécialisée	6. Attaché de presse
3. Télévision	7. Vidéo, internet
4. Agence photo	

Personnes à accréditer :

Nom :	Prénom :
Tél. port :	
Fonction :	
Ligue FFSA	
N° Chasuble :	/ Acompte :
Nom :	Prénom :
Tél. port :	
Fonction :	
Ligue FFSA	
N° Chasuble :	/ Acompte :

PACK PRESSE

Je déclare être détenteur de :

- La carte de presse N ° : et /ou Laisser passer Média FFSA N°
- Lettre d'accréditation
- Assurance responsabilité civile professionnelle relative à toute activité de suivi médiatique durant une épreuve de sport automobile et/ou de karting (obligation de présenter l'attestation correspondante).

PACK MULTIMEDIA

Je déclare être détenteur :

Lettre accréditative

MENTIONS OBLIGATOIRES :

Je m'engage personnellement par la présente à respecter les consignes de sécurité en vigueur sur l'épreuve.

Je suis informé du caractère nominatif de ma demande et de l'interdiction de céder mon badge et/ou chasuble à un tiers.



Demande accréditation 30ème Course de Côte de Neffès 2024

PACK PRESSE et MULTIMEDIA



Condition d'obtention :

- Être titulaire d'une carte de presse professionnelle et/ou d'un laissez-passer Média FFSA.
- Justifier l'exercice d'une activité professionnelle (hors presse : numéro de Siret, assurance responsabilité civile professionnelle...)
- Fournir au service Presse une lettre accréditive avec entête individuelle ou de son responsable pour couvrir l'événement.
- Ce pack inclus :
- Un accès aux salles de presse durant le déroulement de l'épreuve
- Un accès aux classements et communiqués de presse
- Un dossier de presse
- Un badge
- Une chasuble Média : Elle est **verte, individuelle**. Elle est délivrée par le service de presse en échange d'une **caution** qui est fixée à : **50 €**

Précision : **Le nombre e chasuble est limité à deux par média représenté.**

Enregistrement et remise d'une ou des chasubles contre caution : le

Dossier :

A remplir les deux documents et les signer en joignant les attestations demandées.

- Attestation d'assurance professionnelle
- Attestation professionnelle organisme

Adresser par mail

Alexia MOULS 06.37.30.03.45 / Mail : alexia.mouls@free.fr

Et ASA Montpellier : Mail asa-montpellier@club-internet.fr

RAPPEL :

Toute demande d'accréditation (par mail) doit parvenir avant le 6 octobre 2024 . Au-delà de cette date, celle-ci sera refusée.

Chaque personne désirant une accréditation devra fournir les justificatifs demandés et respecter scrupuleusement les règles de sécurité lors du **30ème Course de Côte de Neffès 2024**.

Aucune accréditation ne sera délivrée pour les photographes commerciaux, vidéastes et site internet hors média d'informations générales (excepté accord exceptionnel par écrit de l'organisateur et la FFSA).

Le comité d'organisation et le service presse se réservent le droit de refuser ou de retirer une accréditation.

ASA Montpellier Méditerranée - Allée de Loisirs – 34250 PALAVAS-LES-FLOTS

Tél. : Didier 06 17 55 16 47 / Alexia 06.37.30.03.45



Décharge de responsabilité

30^{ème} Course de Côte de Neffès 2024

La signature de ce formulaire indique que le requérant est bénéficiaire d'une *assurance responsabilité civile et d'une assurance accident* couvrant son activité de presse de photos ou de vidéo sur le lieu d'une compétition automobile.

De ce fait, en cas d'accident, il décharge de toutes responsabilités les organisateurs de la manifestation ainsi que le chargé de presse de la course

30^{ème} course de Côte de Neffès

les 12 et 13 octobre 2024

Nom :

Prénom :

Média représenté :

Fonction :

Fait à Le/.....2024

Signature :

ASA Montpellier Méditerranée

Allée des loisirs – 34250 Palavas-les-Flots

Tel : 06.17.55.16.47